

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CL99

présenté par
Mme Lelouis et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	3 000 000
Conditions de vie outre-mer	3 000 000	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ouragan Fiona au mois de septembre en Guadeloupe a conduit à la reconnaissance d'un état de catastrophe naturelle, ce qui garantit la mise en place d'une indemnisation pour les victimes.

Le présent amendement a pour objet d'augmenter de 3 millions d'euros les crédits consacrés au au fonds de secours. Cette augmentation permettra de couvrir l'indemnisation des biens des particuliers non assurés ou des dégâts provoqués par une cause non reconnue dans l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Cette hausse de crédits de 3 millions d'euros est proposée pour l'action 06 « Collectivités territoriales » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer », compensée par une diminution du même montant des crédits pour le programme 138 « Emploi Outre-mer ».